

Editions été 2026

Conditions Générales du Passeport Vacances de Vevey & environs

Objet

Les présentes conditions générales (CG) définissent les termes et conditions régissant l'organisation des activités proposées par l'association Passeport Vacances de Vevey & environs (PV) au travers du site <http://passeportvacances.ch>.

Participante/Participant

Les termes « participante/ participant » désignent tout enfant qui s'inscrit aux activités du Passeport Vacances, et de fait est appelé à y participer.

Passeport

Le terme « Passeport » désigne le document papier que les participantes et participants reçoivent une fois leur inscription validée et payée. Ce document est envoyé par courrier avant le début du PV.

Conditions particulières (CP)

Ces conditions générales sont susceptibles d'être complétées par des conditions particulières propres aux différentes activités. En cas de contradictions entre les CG et le CP, les conditions particulières sont déterminantes.

Objectifs

Durant les vacances scolaires, le PV offre aux participantes et participants, une palette d'activités uniques.

En été :

Le petit Passeport offre un maximum de 6 activités pour un coût de CHF 50.00 par participante/participant,

Le grand Passeport, offre un maximum de 12 activités pour un coût de CHF 100.00 par participante/participant,

Pour les habitants des communes ne faisant pas partie de l'association du PV, le prix est de CHF 100.- pour un petit et de CHF 200.- pour un grand Passeport.

En automne :

Le Passeport offre un maximum de 4 activités pour un coût de CHF 40.- par participante/participant.

Pour les habitants des communes ne faisant pas partie de l'association du PV, le prix est de CHF 80.00 pour un Passeport.

Exceptionnellement, il est demandé un financement supplémentaire pour des activités qui ont un coût particulièrement élevé.

Un rabais de 30% est accordé dès le 3eme enfant inscrit, de la même famille.

Destinataires

Le Passeport Vacances est destiné à tous les enfants de 7 à 16 ans, scolarisé dès la 3^e primaire et jusqu'à la 11^e. L'année de naissance de la participante et du participant fait foi. Se référer à l'édition en cours sur le site <http://passeportvacances.ch>.

Choix d'activités

Les participantes et les participants constituent eux-mêmes leur programme d'activités, en combinant leurs disponibilités et les activités proposées selon leur âge. Ils peuvent choisir jusqu'à 30 activités, respectivement 20 en automne.

Durée des activités

Les activités proposées sont de différentes durées ; de quelques heures, une demi-journée, une journée, une nuit voire plusieurs journées.

La durée effective de chaque activité est indiquée sur le programme d'activité sur le site du PV : <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Inscriptions ».

Équipements spéciaux

Certaines activités requièrent des équipements spéciaux (chaussures de marches, rehausseur, etc.). Ceux-ci sont clairement détaillés dans le programme sous « A prendre avec toi : », soit sous forme de pictogramme, sur le programme des activités sur le site <http://passeportvacances.ch> (sous l'onglet « Inscriptions »), soit sur le document « Résumé d'attribution » reçu par courrier. Les participantes et participants non-équipés se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

Certaines activités requièrent la signature d'une décharge par un parent ou une personne responsable. Celle-ci est transmise avec le Passeport et devra être retournée selon les indications qui y figure ; soit au secrétariat avant l'activité ou directement au fournisseur le jour même de l'activité. Les participantes et participants sans décharge signée se verront refuser l'accès aux activités par souci de sécurité.

Horaires

Les parents veilleront à ce que les participantes et participants respectent l'horaire des activités. En cas de retard, les enfants ne seront pas attendus, ils seront considérés comme absents et ne seront pas sous la responsabilité du PV.

Les participantes et participants sont encadrés pendant leurs activités par des adultes responsables, soit dès le point de rendez-vous et jusqu'au retour de l'activité. En dehors des heures de prise en charge, le PV n'est pas responsable des enfants.

Retour après une activité

Lors de l'inscription, les parents informent si l'enfant peut quitter seul le lieu de retour ou si une personne responsable vient le chercher.

Transports publics

Le PV recommande d'utiliser les transports publics pour se rendre aux points de rendez-vous des activités. Le programme des activités, disponible sur <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Inscriptions », ainsi que sur le Passeport informe les participantes et participants sur la ligne et l'arrêt de bus.

Le PV décline toute responsabilité lors de l'utilisation des transports publics.

Gratuité

Selon les éditions, des gratuités peuvent être proposées aux participantes et participants. Ces gratuités sont mentionnées sur le site <http://passeportvacances.ch> ainsi que sur le Passeport.

Ces gratuités sont négociées d'année en année et ne constituent pas un droit d'une édition à une autre.

Le PV décline toute responsabilité lorsque les participantes et participants bénéficient de ces gratuités.

Inscription

Une marche à suivre détaillée et le programme des activités se trouvent sur le site <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Inscriptions ».

Le PV ne peut garantir que toutes les activités choisies seront attribuées, nous faisons appel à la compréhension et à la bonne volonté de chacun.

Choix des activités

Les participantes et participants choisissent leurs activités selon leurs préférences (Préférence N°1 = 1ère place dans la liste, Préférence N° 2 = 2ème position dans la liste, etc...). L'inscription pour une activité n'est pas une garantie de participation. **L'attribution des activités se fait par tri automatique au terme du délai d'inscription.**

Bourse aux places restantes

Après le délai d'inscription une bourse aux places restantes est organisée sur le site du <http://passeportvacances.ch>, sous l'onglet « Inscriptions ». Les dates sont transmises dans notre flyer et dès l'inscription

La bourse aux places restantes permet de compléter le passeport et non d'en changer. Le nombre maximum d'activités est de six pour un petit et douze pour un grand. En cas d'abus, les activités surnuméraires seront supprimées.

Confirmation d'inscription

L'inscription de la participante et du participant n'est validée qu'une fois le paiement effectué.

Paiement

Le paiement doit être effectué selon le délai indiqué sur le site <http://passeportvacances.ch>.

En cas de retard de paiement, la participante ou le participant se verra refuser sa participation au PV.

Nous prions les parents rencontrant des difficultés financières de bien vouloir nous contacter au secrétariat au 079 692 83 16.

Exceptionnellement, il est demandé un financement supplémentaire pour des activités qui ont un coût particulièrement élevé. Ce montant est à apporter le jour de l'activité. En cas de non-paiement, la participante ou le participant se verra refuser sa participation à l'activité.

Accompagnement

Pour certaines activités, un accompagnement est mis en place par le Passeport Vacances.

Toute personne majeure qui souhaite encadrer une activité peut s'inscrire en tant qu'accompagnatrice ou accompagnateur en envoyant une demande au secrétariat info@passeportvacances.ch.

Chaque famille est encouragée à proposer un accompagnateur par édition.

Annulation

Annulation de la part du Passeport Vacances

Le PV peut être contraint de manière exceptionnelle à annuler une activité. Les participantes et participants concernés en seront informés et dans la mesure du possible de nouvelles activités proposées.

Les activités qui dépendent du temps, indiquées sur le Passeport, peuvent être annulées si la météo ne permet pas d'organiser l'activité en toute sécurité. Ces annulations ne donnent pas droit à une activité de remplacement.

Une activité peut être annulée par manque d'accompagnement.

Les activités annulées ne sont en principe ni remplacées, ni remboursées.

Annulation de la part des participantes et participants

Après la confirmation d'inscription, les participantes et participants sont tenus de prendre part aux activités dans leur intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué.

Sur certificat médical, ou en cas de force majeure, le PV rentrera en ligne de compte pour un éventuel remboursement.

Absence

Les absences doivent être annoncées, au plus tard une heure avant l'activité à la permanence téléphonique, au 079 692 83 16.

Exclusion

En cas de problèmes disciplinaires, pendant une activité ou lors des gratuités, une participante ou un participant peut être exclu d'une activité voir même de la totalité de ses activités.

Oubli ou perte du Passeport

La carte Passeport doit être présentée avant chaque activité.

La perte de la carte Passeport est à annoncer au plus vite au secrétariat, sur la permanence téléphonique au 079 692 83 16. Un duplicata sera alors établi contre la somme de CHF 10.00.

Objets trouvés

Les objets trouvés pendant les activités sont rapportés au secrétariat du PV. Ils peuvent être récupérés dès la reprise scolaire au secrétariat selon les horaires indiqués sur le site <http://passeportvacances.ch>.

Assurances et responsabilité

Les participantes et participants doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance accidents privée, maladie et responsabilité civile. Le PV n'assume aucune responsabilité en cas d'accident, maladie, vol ou de dommages causé à autrui.

Les participantes et participants qui prennent des médicaments, ont des problèmes de santé ou des allergies, sont priés d'en avertir le PV qui en informera le fournisseur d'activité et/ou l'accompagnateur.

Les enfants à besoins spécifiques sont les bienvenus ! Le Passeport Vacances collabore avec la Fondation « Coup d'Pouce » (<https://www.coupdepouce.ch>) qui propose un accompagnement personnalisé. Merci de prendre contact avec cette Fondation avant d'inscrire votre enfant au Passeport Vacances pour évaluer les possibilités qui s'offrent à lui.

Prohibition de l'alcool et du tabac

Pendant toutes les activités du Passeport Vacances, il est interdit aux participantes et participants de consommer de l'alcool, de fumer ou vapoter. Le PV se réserve le droit d'exclure les participantes et participants qui ne respecteraient pas cette consigne.

Traitement de données personnelles

Durant les activités, du contenu multimédia peut être pris ; les participantes et participants peuvent être photographiés ou filmés. Le PV se réserve le droit d'utiliser ces photos et vidéos, de manière anonyme, à des fins de promotion sur le site internet, les réseaux sociaux, pour des publications internes et externes et de les partager avec les fournisseurs d'activités.

Les personnes ou parents qui ne désirent pas que les participantes ou participants soient pris en photo et/ou vidéo sont priés de le signaler par écrit au moment de la confirmation d'inscription au PV.

Les coordonnées des participantes et participants sont communiquées aux fournisseurs d'activités.

La liste des participants à chaque activité peut être fournie aux parents pour du covoiturage.

L'inscription au PV atteste que vous avez pris connaissance et acceptez les conditions générales.